

---

d'installations produisant du matériel fissile.

Il est également clair que l'Agence est aussi l'organisme vers lequel tous les pays qui mettent des programmes nucléaires en oeuvre doivent se tourner pour établir des normes communes de sécurité et de protection écologique. Le Canada appuie pleinement le travail que poursuit l'Agence concernant l'élaboration de codes et de guides de sécurité. Un expert canadien préside le Groupe consultatif supérieur et le Canada participe à part entière aux comités de révision technique de l'Agence chargée de mettre au point des codes et des guides acceptables sur le plan international concernant le choix de l'emplacement et la sécurité des réacteurs nucléaires. Par ailleurs, le Canada participe activement au travail de l'Agence sur la gestion des déchets radioactifs, faisant valoir sa politique nationale qui consiste à stocker les déchets à des emplacements terrestres sous une forme recouvrable plutôt que de tenter d'en "disposer", tout en reconnaissant que ce n'est pas nécessairement possible pour tous les pays. C'est dans cette optique que nous avons participé activement au travail de l'Agence dans la poursuite de ses responsabilités en vertu de la Convention de Londres sur le déversement des déchets. Nous appuyons fortement les efforts constants de l'Agence pour faire en sorte que les principes directeurs définitifs sur le déversement de tous déchets à faible radioactivité reposent sur des fondements scientifiques parfaitement sains. Nous ne sommes pas disposés à mettre l'environnement en péril ni à laisser d'autres pays le faire.

L'un des problèmes fondamentaux et les plus controversés avec lesquels l'Agence est aux prises est celui des conséquences écologiques de l'énergie nucléaire. Conformément au niveau élevé d'objectivité scientifique et de responsabilité envers la communauté internationale que nous avons toujours pu en attendre, l'Agence devrait continuer de faire de son mieux pour s'assurer que se poursuive, sur le plan scientifique le plus élevé possible, un examen comparé des conséquences écologiques des diverses sources d'énergie possibles. Nous saluons très chaleureusement la coopération de l'AIEA et de l'OMS à l'étude de l'IIAAS en vue d'établir une évaluation quantitative des effets de toutes les options énergétiques. L'IIAAS peut faire beaucoup dans ce domaine, comme dans d'autres, et nous nous réjouissons de voir qu'on l'utilise de cette manière. Nous convenons avec le Directeur général qu'il sera plus utile d'examiner les répercussions écologiques de l'énergie nucléaire par rapport aux autres options énergétiques et nous nous réjouissons de voir qu'il est prêt à saisir l'occasion de laisser l'Agence jouer un rôle des plus utiles à cette fin dans sa collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

---